

Filière
Sage-femme

Informations sur les
conditions d'admission HES-SO
pour la formation Bachelor

Rentrée de septembre 2010

LA HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE SUISSE OCCIDENTALE (HES-SO) 3

La filière Sage-femme de la HES-SO 3

LA HAUTE ÉCOLE CANTONALE VAUDOISE DE LA SANTÉ (HECVSANTÉ) 4

Les filières de formation de la HECVSanté 4

LA FILIÈRE SAGE-FEMME 4

Conditions d'admission 2010 5

Reconnaissance des titres étrangers 5

Reconnaissance d'acquis 5

Régulation 6

Entretien 6

Procédure d'inscription 6

Calendrier des admissions 2010 8

QUELQUES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 9

SÉANCES D'INFORMATION DE LA HECVSANTÉ 10

CHECK-LIST DES DOCUMENTS DEVANT FIGURER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION 11

ADRESSES 12

Sites HES-SO pour la filière Sage-femme 12

LA HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE SUISSE OCCIDENTALE (HES-SO)

La HES-SO est une des sept Hautes Ecoles Spécialisées (HES) de Suisse. Les HES, comme les écoles polytechniques et les universités, appartiennent à l'enseignement supérieur et font partie des Hautes écoles. Le site www.hes-so.ch fournit toutes les informations utiles sur la HES-SO.

Les HES dispensent un enseignement axé sur la pratique et préparent à l'exercice d'activités professionnelles qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques.

Les études HES sont sanctionnées par un Bachelor of Science HES-SO, titre de niveau universitaire délivré après des études d'une durée de trois ans en principe. Il est reconnu et protégé par la Confédération et eurocompatible. Les premiers titres de Bachelor ont été délivrés en 2009.

La HES-SO a introduit le modèle de Bologne et a restructuré ses formations en deux niveaux : Bachelor (3 ans) et Master (+ 18 mois ou 2 ans) selon la Loi fédérale sur les Hautes écoles spécialisées (LHES révisée en 2004).

Le domaine de la santé de la HES-SO propose des formations pour les filières Diététique, Ergothérapie, Soins Infirmiers, Physiothérapie, Sage-femme, Technique en radiologie médicale et Psychomotricité.

Une alternance entre des temps de formation à l'école et des temps de formation sur les lieux de la pratique professionnelle est organisée, favorisant tout au long des études une forte articulation entre théorie, pratique et clinique.

Les objectifs de formation sont issus du référentiel de compétences de la sage-femme.

La filière Sage-femme de la HES-SO

Elle est formée des deux sites de formation romands: formation initiale à Genève au sein de la Haute école de santé Genève (HEdS - Genève), formation seconde à Lausanne au sein de la Haute école cantonale vaudoise de la santé (HECVSanté).

La formation Bachelor offre un programme organisé par la filière de la manière suivante:

- un plan d'études cadre modulaire
- l'attribution de crédits ECTS (European Credit Transfer System) durant la formation Bachelor pour valider la réussite des modules
- un travail de Bachelor questionnant scientifiquement la pratique professionnelle.

LA HAUTE ÉCOLE CANTONALE VAUDOISE DE LA SANTÉ (HECVSanté)

La Haute école cantonale vaudoise de la santé (HECVSanté) est, avec plus de 700 étudiant-e-s, le plus important site de la HES-SO pour le domaine de la santé.

La HECVSanté est rattachée à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) qui est un des services du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud.

Les filières de formation de la HECVSanté

La HECVSanté propose des formations HES conduisant à un Bachelor of Science HES-SO dans les filières :

- Soins infirmiers
- Physiothérapie
- Technique en radiologie médicale
- Sage-femme (formation seconde)

Vous trouverez toutes les informations utiles sur la HECVSanté, ses formations et son campus en consultant le site Internet : www.hecvssante.ch

LA FILIÈRE SAGE-FEMME

La filière Sage-femme de la HECVSanté propose une **formation seconde à valeur de formation initiale** de sage-femme d'une durée de 2 ans qui permet l'acquisition de 120 crédits ECTS. Cette formation est **réservée aux titulaires d'un diplôme d'infirmier-ère HES**.

Au terme de la formation, l'étudiant-e obtient un Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme.

Durant une période transitoire, la formation est également accessible aux titulaires d'un diplôme d'infirmier-ère CRS moyennant la réalisation de modules complémentaires ou leur validation par reconnaissance d'acquis.

Au bénéfice d'une double formation d'infirmier-ère et de sage-femme, les diplômé-e-s de la HECVSanté sont très recherché-e-s et apprécié-e-s par les lieux de pratique.

Le site de Genève propose une formation initiale Bachelor en 3 ans, précédée d'une année de modules complémentaires.

Conditions d'admission 2010

Les conditions d'admission aux études HES sont édictées par la HES-SO.

L'admission dans le programme de formation seconde de sage-femme est soumise aux exigences spécifiques suivantes :

- diplôme HES ou Bachelor of Science en Soins infirmiers
- réalisation éventuelle de modules préalables définis au terme d'une procédure de reconnaissance des acquis pour les infirmier-ère-s qui n'ont pas un diplôme HES (voir ci-après)
- procédure de régulation.

Les candidat-e-s doivent maîtriser le français qui est la langue d'enseignement.

De bonnes connaissances d'anglais sont souhaitées.

Reconnaissance des titres étrangers

Les infirmier-ère-s au bénéfice d'un titre étranger doivent faire une demande de reconnaissance de leur diplôme auprès de la Croix-Rouge suisse : Formation professionnelle CRS, Werkstrasse 18, 3084 Wabern, Tél. + 41 31 960 75 75 www.redcross.ch/activities/health/

Pour plus d'informations sur la reconnaissance de votre diplôme, adressez-vous au bureau des admissions de la HECVSanté (admissions@hecvssante.ch).

Reconnaissance d'acquis

Pré-requis de la formation de sage-femme

La formation seconde de sage-femme considère comme acquises les connaissances et aptitudes professionnelles de la formation en soins infirmiers, et développées dans l'exercice de la profession. Les bases d'anatomie, de physiologie et de physiopathologie ne sont donc pas reprises dans la formation seconde.

Les titulaires d'un diplôme d'infirmier-ère délivré par la Croix-Rouge suisse, ou reconnu par cette dernière (niveau II, soins généraux, HMP) sont admissibles moyennant une procédure de reconnaissance des acquis portant sur trois champs de compétences identifiés comme qualifiant le niveau HES. Ces compétences sont l'interdisciplinarité, le jugement clinique et la recherche et traitement de l'information (RTI).

Pour cela, les candidat-e-s peuvent remplir une demande de reconnaissance des acquis. Les documents peuvent être téléchargés sur le site Internet de la HECVSanté (www.hecvssante.ch) ou demandés au bureau des admissions.

Régulation

Le Comité stratégique de la HES-SO a décidé de réguler les admissions de la filière Sage-femme en fonction des places de formation pratique disponibles. La régulation s'applique à tout-e candidat-e.

La HECVSanté offre 25 places par année académique dans cette filière.

La procédure de régulation est effectuée au terme de la procédure de reconnaissance des acquis. En cas de besoin, une épreuve de sélection sera soumise aux candidat-e-s ayant validé la procédure de reconnaissance des acquis.

Entretien

La reconnaissance des acquis et la régulation se font sous la forme d'entretiens planifiés selon le calendrier des admissions.

Procédure d'inscription

Le dossier d'inscription à la formation seconde de sage-femme doit contenir les pièces suivantes :

- lettre succincte de demande d'admission comprenant une explication des motivations à effectuer la formation
- formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- copie du diplôme/certificat donnant l'accès à la formation
- certificat de reconnaissance par la Croix-Rouge suisse pour les titulaires d'un diplôme étranger
- bulletin de notes et évaluations obtenus pendant la dernière année de formation en soins infirmiers
- certificats de travail des emplois exercés en cas de démarche de validation des acquis
- pour les candidat-e-s suisses ou étranger-ère-s domicilié-e-s en Suisse, un extrait du casier judiciaire central suisse, datant de moins de 3 mois.

L'extrait peut être commandé auprès d'un office de poste ou directement auprès du Casier judiciaire du Bureau central suisse de police, Bundesrain 20, 3005 Berne. Tél. + 41 31 322 21 11 - <http://www.casier.admin.ch>. Pour les candidat-e-s domicilié-e-s à l'étranger, joindre l'extrait de casier judiciaire du pays d'origine

- justificatif du paiement de la finance d'inscription non remboursable de CHF 150.-

Veillez indiquer le nom de la filière choisie dans la zone motif de versement ou communication.

Paiement depuis la Suisse CCP 10-30175-0 HECVSanté Avenue de Beaumont 21 1011 Lausanne	Paiement depuis l'étranger (spécifier que les frais sont à charge du donneur d'ordre) Etablissement: POSTFINANCE 1631 BULLE Titulaire du compte : HECVSanté Avenue de Beaumont 21 1011 Lausanne, Suisse IBAN : CH80 0900 0000 1003 0175 0 SWIFT POFICHBE
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- deux photos passeport récentes, dont une collée à l'emplacement réservé sur le questionnaire
Veillez noter vos nom, prénom et date de naissance au dos
- copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour la carte d'identité)
- copie du permis de séjour ou d'établissement pour les candidat-e-s étranger-ère-s domicilié-e-s en Suisse
- document de reconnaissance des acquis HES ainsi que les pièces justificatives pertinentes (p. ex.: certificats de formation continue, cahier des charges, évaluation en cours d'emploi, etc.), pour les non titulaires d'un diplôme d'infirmier-ère HES ou Bachelor.

Calendrier des admissions 2010

Les candidat-e-s peuvent envoyer leur dossier d'inscription, au plus tard, jusqu'au **15 février 2010** (le sceau postal faisant foi).

- 15 février 2010 Date limite pour le dépôt du dossier
- Janvier - mars 2010 Premiers entretiens selon calendrier
- 30 mars - 30 avril 2010 Compléments de formation éventuels
- 11 mai 2010 Dépôt des travaux de validation des compléments de formation
- 16 avril - 16 mai 2010 Entretiens d'évaluation des aptitudes personnelles
- Fin mai 2010 Décision de la commission d'admission
Envoi des certificats d'admission et indication de la procédure conduisant à l'immatriculation
Envoi du dossier santé
- Fin juin 2010 Demande d'immatriculation par les candidat-e-s
- Avant l'entrée en formation Renvoi du dossier santé dûment rempli avec le médecin traitant et du carnet de vaccination
Confirmation écrite, par le site, de l'immatriculation et de l'horaire de début de la formation
- 21 septembre 2010 Entrée en formation à la HECVSanté

QUELQUES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les montants indiqués sont communiqués sous réserve de modification.

- FINANCE D'INSCRIPTION : la finance d'inscription est de CHF 150.-.
- FINANCE DES COURS : la finance des cours est identique pour les étudiant-e-s de toutes les provenances; elle se monte à CHF 1'000.- par année.
- FRAIS DIVERS: un montant annuel de CHF 100.- est perçu pour les frais de photocopies pour l'année académique.
- INDEMNISATION : les étudiant-e-s reçoivent une indemnité annuelle de CHF 4'800.-, versée à raison de CHF 400.-/mois.
- REPAS : les étudiant-e-s ont accès aux restaurants de la HECVSanté et du CHUV aux mêmes conditions que le personnel.
- LOGEMENT : dans la mesure des places disponibles, les étudiant-e-s de la HECVSanté peuvent louer une chambre dans la Tour Chantepierre au tarif actuel de CHF 142.-/mois pour une petite chambre et de CHF 252.- ou CHF 282.-/mois pour une grande chambre, suivant l'aménagement, avec obligation préalable de loger au moins une année dans une petite chambre.

Les demandes sont à adresser à :

HECVSanté, Service du logement
Av. de Beaumont 21 - 1011 Lausanne
Tél. +41 21 314 94 92
courriel : lvuille@hecvsante.ch

- MATÉRIEL, LIVRES : l'achat de matériel, de livres, etc., s'élève à environ CHF 1'000.- par année.
- FORMATION PRATIQUE (stages) : les frais liés aux stages sont à la charge des étudiant-e-s (déplacement, logement, etc.). Durant les stages, les repas peuvent être pris dans les institutions aux mêmes conditions que le personnel. De même, il existe des possibilités de louer des chambres dans certaines institutions de stages.
- TRAVAIL DURANT LES ÉTUDES À PLEIN TEMPS : compte tenu du nombre de périodes de formation théorique et de formation pratique obligatoires ainsi que du volume de travail individuel à effectuer en dehors de l'école, il est fortement recommandé de ne pas exercer simultanément une activité professionnelle qui permette de s'assumer financièrement.
- BOURSES D'ÉTUDES : les bourses d'études relèvent du lieu de domicile des parents et les demandes doivent être adressées aux autorités compétentes. Dans le canton de Vaud, le Service des bourses dépend du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture qui attribue des aides en fonction d'un barème basé sur les revenus et la situation familiale.

- Les demandes de bourses sont à adresser à :
Office cantonal des bourses, Bâtiment administratif de la Pontaise
1014 Lausanne - Tél. +41 21 316 33 70
- SERVICE MILITAIRE : il est vivement recommandé aux étudiant-e-s d'éviter de faire leur école de recrue ou d'avancement pendant les études au risque de perdre une année.
- CARTE D'ÉTUDIANT-E : une carte de légitimation est délivrée aux nouvelles et nouveaux étudiant-e-s après le début des études. Elle donne droit à des rabais dans certaines librairies, magasins et lors d'activités sportives.

Vous trouverez d'autres informations utiles sur le site web de la HECVSanté (www.hecvssante.ch).

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le bureau des admissions par courriel à l'adresse admissions@hecvssante.ch

SÉANCES D'INFORMATION DE LA HECVSANTÉ

Des séances d'information sur les formations et les conditions d'admission sont organisées par la HECVSanté. A la fin de chaque séance, la responsable de programme est à disposition pour des échanges individuels.

Filière Sage-femme (formation seconde)

Les séances concernant la filière Sage-femme ont lieu à la HECVSanté, de 17h à 18h, les lundis :

- » 9 novembre 2009
- » 18 janvier 2010
- » 14 juin 2010 (*rentrée 2011*)
- » 27 septembre 2010 (*rentrée 2011*)
- » 15 novembre 2010 (*rentrée 2011*)

La HECVSanté est présente à Forum Horizon (Unil, 18 et 19 février 2010) ainsi qu'au Salon des étudiants (Palais de Beaulieu, 25 et 26 mars 2010).

Vous trouverez le calendrier complet des séances d'information organisées par la HECVSanté et des manifestations auxquelles elle participe sur le site www.hecvssante.ch

CHECK-LIST DES DOCUMENTS DEVANT FIGURER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Votre dossier d'inscription, pour être complet, doit comprendre :

- lettre succincte de demande d'admission
- formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- copie du certificat/diplôme donnant accès à la formation
- certificat de reconnaissance par la Croix-Rouge Suisse pour les titulaires d'un diplôme étranger
- bulletin de notes et évaluations obtenus pendant la dernière année de formation en soins infirmiers
- certificats de travail des emplois exercés en cas de demande de validation des acquis
- extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- justificatif du paiement de la finance d'inscription non remboursable
- deux photos passeport récentes
- copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour la carte d'identité)
- copie du permis de séjour ou d'établissement pour les candidat-e-s étranger-ère-s domicilié-e-s en Suisse
- document de reconnaissance des acquis HES et pièces justificatives pertinentes pour les non titulaires d'un diplôme d'infirmier-ère HES ou Bachelor.

ADRESSES



Bureau des admissions

Avenue de Beaumont 21
1011 Lausanne

Tél. : +41 21 316 80 30 / 316 80 31

Adresse e-mail: admissions@hecvsante.ch

Site Internet: www.hecvsante.ch

Autre site HES-SO pour la filière Sage-femme

Haute école de santé Genève

Avenue de Champel 47
1206 Genève

info.heds@hesge.ch

www.hedsge.ch

(formation initiale en 3 ans)